

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Place Bonaventure, 800 rue de la Gauchetière Ouest Voir aux présentes - See herein Montréal Ouébec H5A 1L6

FAX pour soumissions: (514) 496-3822

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Place Bonaventure, portail Sud-Oue 800, rue de La Gauchetière Ouest 7e étage, suite 7300 Montréal Ouébec H5A 1L6

Title - Sujet			
EOSC - Pre-concept Studies			
Solicitation No N° de l'invitation	on	Amendment No N° modif.	
9F044-190081/A		007	
Client Reference No N° de réfe	érence du client	Date	e
9F044-190081		2020	0-05-12
GETS Reference No N° de réfé	érence de SEAG		
PW-\$MTB-550-15642			
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./	'N° VME
MTB-9-42040 (550)			
Solicitation Closes - l at - à 02:00 PM on - le 2020-06-25	L'invitation pren	nd f	in Time Zone Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE
F.O.B F.A.B.			•
Plant-Usine: Destination:	Other-Autre:		
Address Enquiries to: - Adresse	er toutes questions à:		Buyer ld - ld de l'acheteur
Mirfatahi, Kaveh			mtb550
Telephone No N° de téléphone	9	FAX	No N° de FAX
(514) 260-4106 ()		(514) 496-3822	
Destination - of Goods, Service: Destination - des biens, service			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseu	ır/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to s (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à s de l'entrepreneur (taper ou écrire en cara	signer au nom du fournisseur/
Signature	Date



Amd. No. - N° de la modif. 007 File No. - N° du dossier $MTB \hbox{-} 9 \hbox{-} 42040$

Buyer ID - Id de l'acheteur $mtb550\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$

Titre du projet

Études de concept pour la continuité des services d'observation de la Terre

À la suite des questions reçues de l'industrie, une révision interne du besoin a mené le Canada à déterminer que l'approvisionnement est couvert par le chapitre 19 de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne (UE). Pour cela, cette modification à la DP enlève l'exigence pour le contenu canadien et change les conditions générales applicables.

Les autres changements inclus dans cette modification sont le changement de la date de fermeture, une mise à jour à la base de paiement, l'ajout d'un nouveau critère d'évaluation coté, le partage de la présentation de la conférence des soumissionnaires ainsi que la liste des participants, et les réponses aux questions des soumissionnaires.

La demande de proposition (DP) ci-haut mentionnée est modifiée comme suit :

A. Changer la date de fermeture des soumissions.

Sous la rubrique «L'invitation prend fin à », à la première page du document de la DP:

SUPPRIMEZ en son entièreté et REMPLACEZ par:

25 juin 2020 à 14h00 (Heure avancée de l'Est)

B. Apporter les changements suivants à la DP :

Changement 1:

À la Partie 1 - Renseignements généraux, Article 1.2 Sommaire, SUPPRIMER :

Accords commerciaux

Ce besoin n'est pas assujetti aux accords commerciaux.

Contenu Canadien

Ce besoin est limité aux services canadiens.

INSÉRER:

Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG).

Changement 2:

À la Partie 3 – Instructions à la préparation des soumissions, article 3.1.3 Ventilation du prix,

SUPPRIMER en son entièreté.et REMPLACER par :

3.1.3 Ventilation du prix

On demande aux soumissionnaires de détailler les éléments suivants pour les dépenses dans la réalisation de chaque tâche, étape ou phase du travail, tel qu'applicable (veuillez-vous référer à la pièce jointe 2 de la partie 3 – Modèle de soumission de proposition financière).

Amd. No. - N° de la modif. 007 File No. - N° du dossier $MTB\mbox{-}9\mbox{-}42040$

Buyer ID - Id de l'acheteur $mtb550 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

- (a) <u>Main-d'oeuvre</u>: Pour chaque personne et (ou) catégorie de main-d'oeuvre assignée aux travaux, indiquer: i) le tarif horaire incluant les frais généraux et le profit, s'il y a lieu; ii) le nombre d'heures estimatif, et iii) le pays dans lequel l'individu effectuera le travail
- (b) <u>Équipement</u>: Préciser tous les articles requis pour exécuter les travaux et fournir la base d'établissement des prix pour chacun d'entre eux, droits de douanes canadiens et taxes d'accise compris, s'il y a lieu.
- (c) <u>Matériaux et fournitures</u>: Indiquer toutes les catégories de matériaux et de fournitures requis pour exécuter les travaux et fournir la base d'établissement des prix.
- (d) Frais de subsistance et de déplacement: Indiquer le nombre de voyages et le nombre de jours par voyage, le coût, le bût et la destination de chaque voyage, conjointement avec la base d'établissement de ces coûts. Ces frais ne doivent pas être supérieurs à ceux que prévoit la Directive sur les voyages du Conseil national mixte (CNM). En ce qui a trait à la Directive du CNM, seules les indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais précisées aux appendices B, C et D de la Directive https://www.njc-cnm.gc.ca/directive/travelvoyage/index-eng.php?lang=fr&dlabel=travelvoyage ainsi que les autres dispositions de la Directive qui font référence aux « voyageurs » plutôt qu'aux « employés » s'appliquent. Les Autorisations spéciales de voyager du Secrétariat du Conseil du Trésor, https://www.tbssct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/tbm_113/statb-fra.asp, s'appliquent aussi.
- (e) <u>Sous-traitants</u> : Donner les noms des sous-traitants proposés et fournir les mêmes renseignements de ventilation de prix que ceux demandés aux présentes.
- (f) <u>Autres frais directs</u>: Indiquer tous les autres frais directs prévus, comme les communications interurbaines et les locations, et fournir la base d'établissement des prix.
- (g) <u>Taxes applicables</u>: Indiquer les taxes qui s'appliquent séparément.

Changement 3:

À la Partie 4 – Procédures d'évaluation et méthode de sélection, article 4.2.1 Méthode de sélection – cotation numérique la plus élevée dans les limites du budget,

SUPPRIMER:

- 1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
 - b. satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires; et
 - c. obtenir au moins 80 points pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques qui sont cotés. L'échelle de cotation compte 120 points.

INSÉRER:

- 1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
 - b. satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires; et
 - c. obtenir au moins 96 points pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques qui sont cotés. L'échelle de cotation compte 144 points.

Amd. No. - N° de la modif. 007 File No. - N° du dossier $MTB\mbox{-}9\mbox{-}42040$

Buyer ID - Id de l'acheteur $mtb550\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$

Changement 4:

À la Partie 5 – Attestations et renseignements supplémentaires, article 5.2.3.1 Attestation du contenu canadien.

SUPPRIMER en son entièreté.

Changement 5:

À la Partie 7 - Clauses du contrat subséquent, article 7.2.1 Conditions générales,

SUPPRIMER en son entièreté et INSÉRER :

7.2.1 Conditions générales

<u>2035</u> (2018-06-21), Conditions générales – besoins plus complexes de services, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Changement 6:

À la Partie 7 - Clauses du contrat subséquent, article 7.6 Paiement,

SUPPRIMER en son entièreté et INSÉRER :

7.6 Paiement

7.6.1 Base de paiement (à être complété à l'octroi du contrat)

7.6.1.1 A - Base de paiement - Prix ferme tel que décrit dans les sections 3.2.1 et 3.2.6 de l'EDT

À condition de remplir de façon satisfaisante ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme selon un montant total de _____ \$ (insérer le montant à l'octroi du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.6.1.2 B – Base de paiement pour les autorisations de tâches décrites dans la section 3.2.2 de l'EDT

La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur dans le cadre du contrat pour toutes les autorisations de tâches (AT) autorisées, y compris toutes révisions, ne doit pas dépasser la somme de _______\$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins qu'une augmentation ait été approuvée, par écrit, par l'autorité contractante.

L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :

- a. lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
- b. quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou

Amd. No. - N° de la modif. 007 File No. - N° du dossier $MTB\mbox{-}9\mbox{-}42040$

Buyer ID - Id de l'acheteur $mtb550\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$

c. dès que l'entrepreneur juge que la somme est insuffisante pour l'achèvement des travaux requis dans le cadre des autorisations de tâches, y compris toutes révisions, selon la première de ces conditions à se présenter.

Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

La base de paiement suivante fera partie de l'autorisation de tâches (AT) approuvée. Le coût des tâches doit être déterminé selon la base de paiement à l'Annexe B.

Base de paiement - Limitation des dépenses - Autorisation de tâches

L'entrepreneur sera payé pour les travaux décrits dans l'autorisation de tâches (AT) autorisée, conformément à la base de paiement à la base de paiement à l'Annexe B, selon la limitation de dépenses indiquée dans l'AT autorisée..

La responsabilité du Canada envers l'entrepreneur en vertu de l'AT autorisée ne doit pas dépasser la limitation de dépenses indiquée dans l'AT autorisée. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux précisés dans toute AT autorisée découlant de tout changement à la conception, ou de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.6.1.3 C – Base de Paiement – Prix ferme Pour le travail optionnel décrit dans les sections 3.2.3, 3.2.4 et 3.2.5 de l'EDT (à être exercé dans une modification au contrat)

À condition de remplir de façon satisfaisante ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme selon un montant total de _____ \$ (insérer le montant à l'octroi du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.6.1.4 Prix total estimatif du contrat \$	(A+B+C : lorsque le service optionnel sera exercé
--	---

7.6.2 Modalités de paiement

7.6.2.1 A et C - Paiements d'étape - Prix ferme

Le Canada effectuera les paiements d'étape conformément au calendrier des étapes détaillé dans le contrat et les dispositions de paiement du contrat si :

- (a) une demande de paiement exacte et complète en utilisant le formulaire <u>PWGSC-TPSGC 1111</u> (https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/1111-fra.html), Demande de paiement progressif, et tout autre document exigé par le contrat ont été présentés conformément aux instructions relatives à la facturation fournies dans le contrat;
- (b) toutes les attestations demandées sur le formulaire <u>PWGSC-TPSGC 1111</u> ont été signées par les représentants autorisés;
- (c) tous les travaux associés à l'étape et, selon le cas, tout bien livrable exigé ont été complétés et acceptés par le Canada.

Amd. No. - N° de la modif. 007 File No. - N° du dossier $MTB\mbox{-}9\mbox{-}42040$

Buyer ID - Id de l'acheteur $mtb550 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

7.6.2.1.1 Calendrier des étapes

Le calendrier des étapes selon leguel les paiements seront faits en vertu du contrat est à l'Annexe B.

Εt

7.6.2.2 B - Paiements progressifs

- 1. Le Canada effectuera les paiements progressifs conformément aux dispositions de paiement du contrat, à raison de une fois par mois au plus, pour les frais engagés dans l'exécution des travaux, jusqu'à concurrence de 90 p. 100 du montant réclamé et approuvé par le Canada si :
 - a. une demande de paiement exacte et complète en utilisant le formulaire <u>PWGSC-TPSGC 1111</u>,
 Demande de paiement progressif, et tout autre document exigé par le contrat ont été présentés conformément aux instructions relatives à la facturation fournies dans le contrat;
 - b. le montant réclamé est conforme à la base de paiement;
 - c. la somme de tous les paiements progressifs effectués par le Canada ne dépasse pas 90 p. 100 de la totalité du montant à verser en vertu du contrat;
 - d. toutes les attestations demandées sur le formulaire <u>PWGSC-TPSGC 1111</u> ont été signées par les représentants autorisés.
- 2. Le solde du montant dû sera payé conformément aux dispositions de paiement du contrat lorsque tous les travaux exigés au contrat auront été complétés et livrés si les travaux ont été acceptés par le Canada et une demande finale pour le paiement est présentée.
- 3. Les paiements progressifs ne sont que des paiements provisoires. Le Canada peut procéder à une vérification gouvernementale et des vérifications provisoires du temps et des coûts et apporter lorsqu'il y a lieu des correctifs au contrat pendant l'exécution des travaux. Tout paiement en trop qui résulte du versement des paiements progressifs ou d'une autre cause doit être remboursé rapidement au Canada.

7.6.3 T1204 - demande directe du ministère client

Clause du Guide des CCUA A9117C (2007-11-30), T1204 - demande directe du ministère client

7.6.4 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI);

Changement 7:

À la Partie 7 – Clauses du contrat subséquents, article 7.10 Ordre de priorité des documents

SUPPRIMER:

b) les conditions générales - 2040 (2018-06-21), Recherche et développement

Amd. No. - N° de la modif. 007 File No. - N° du dossier $MTB \hbox{-} 9 \hbox{-} 42040$

Buyer ID - Id de l'acheteur $mtb550 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

INSÉRER:

b) les conditions générales - 2035 (2018-06-21), besoins plus complexes de services

Changement 8:

À l'Annexe B – Base de paiement, **SUPPRIMER** en son entièreté et **REMPLACER** par <mark>l'Annexe B – Base de paiement ci-jointe.</mark>

Changement 9:

Après la Pièce jointe 1 à la partie 3 de la demande de soumissions – Instruments de paiement électronique, INSÉRER la Pièce jointe 2 à la partie 3 de la demande de soumissions – Modèle de soumission de proposition financière ci-jointe.

Changement 10:

À la Pièce jointe 1 à la partie 4 de la demande de soumission – Critères d'évaluation techniques et de la gestion, SUPPRIMER en son entièreté et REMPLACER par la Pièce jointe 1 à la partie 4 de la demande de soumission – Critères d'évaluation techniques et de la gestion ci-jointe.

C. Partager la présentation de la conférence des soumissionnaires :

La présentation de la conférence des soumissionnaires est jointe à la fin de cette modification.

Les individus suivants faisaient partie du groupe de présentation :

	Organisation	Nom
1	ASC	Guennadi Kroupnik
2	ASC	Réjean Fortier
3	ASC	Éric Dubuc
4	ASC	Mays Ahmad
5	SPAC	Kaveh Mirfatahi

Les individus suivants étaient présents en personne :

	Organisation	Nom
1	SSCL	Houman Hakima
2	SSCL	Douglas Fergusson
3	SSCL	William Jeffries
4	SkyWatch	James Slifiers
5	Astrocom	Ron Saper
6	MDA	Carlos Alonso
7	MDA	Alan Thomson
8	MDA	Rob Reid
9	SSCL	André Dupuis
10	INSARSAT	Guy Séguin
11	C-Core	Michael Henschel
12	Astrocom	Joseph Chamberland
13	MDN	Chad Kabatoff

Amd. No. - N° de la modif. 007 File No. - N° du dossier $MTB \hbox{-} 9 \hbox{-} 42040$

Buyer ID - Id de l'acheteur $mtb550 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

Les individus étaient ont participé par WebEx :

	Organisation	Nom
1	Airbus	Chris Dodd
2	Airbus	Markus Jochum
3	Airbus	Mark Buckley
4	Magellen Aerospace	Eric Choi
5	Magellen Aerospace	Julie Bordeau
6	ECCC	Alec Casey
7	AAFC	Andrew Davidson
8	NorthStar	Nadia Rochdi
9	NorthStar	Peter Klimas
10	Magellan Aerospace	Paul Harrisson

D. Répondre aux questions des soumissionnaires :

Question 1:

En ce qui concerne les renseignements financiers préliminaires pour la solution préliminaire, doivent-ils être inclus dans la soumission technique ou la soumission financière?

Réponse 1 :

Le prix de la solution préliminaire demandée pour satisfaire aux critères d'évaluation de la méthodologie devrait être inclus dans la soumission technique. Le prix de l'exécution des travaux devrait figurer dans la soumission financière.

Question 2:

Dans le cas de la soumission financière, en ce qui concerne les paiements d'étape, faut-il fournir la ventilation des coûts?

Réponse 2 :

Pour leur offre financière, les soumissionnaires doivent préciser les éléments relatifs aux dépenses dans l'exécution des travaux, comme indiqué à l'article 3.1.3, Ventilation du prix dans la demande de propositions (DP).

Question 3:

Pour la soumission financière, en ce qui concerne la base de paiement de l'autorisation de tâches, devrait-on fournir une ventilation des coûts? Il est difficile d'estimer le travail pour les autorisations de tâches.

Réponse 3:

Nous recherchons des taux de main-d'œuvre, des frais généraux et des taux de profit pour établir la base de paiement des autorisations de tâches éventuelles. Dans l'Énoncé des travaux (EDT), nous demandons ce que l'on attend des tâches; nous vous recommandons d'utiliser ces lignes directrices pour fonder vos estimations et déterminer les catégories de personnel appropriées.

Amd. No. - N° de la modif. 007 File No. - N° du dossier $MTB \hbox{-} 9 \hbox{-} 42040$

Buyer ID - Id de l'acheteur $mtb550 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

Question 4:

L'article 7.1.2.2, Limite d'autorisation de tâches, stipule que la limite est de 60 000 \$. Est-ce la valeur maximale d'une seule autorisation de tâches?

Réponse 4:

La limite de 60 000 \$ pour l'autorisation de tâches, taxes applicables incluses, représente le montant que l'autorité de projet de l'Agence spatiale canadienne (ASC) peut autoriser sans l'approbation de l'autorité contractante de Services publics et Approvisionnement Canada. Les autorisations de tâches d'une valeur totale supérieure à 60 000 \$, taxes applicables incluses, exigent à la fois l'approbation du chargé de projet et de l'autorité contractante. Chaque contrat dispose d'un financement pouvant atteindre 150 000 \$ pour les autorisations de tâches.

Question 5:

À la section 5, Plan de gestion du projet, comment un soumissionnaire peut-il démontrer que le chef de projet a reçu tous les pouvoirs nécessaires pour exécuter efficacement le travail?

Réponse 5 : Nous demandons que le soumissionnaire démontre le niveau d'autorité dont le chef de projet dispose dans le contexte de la gouvernance (par exemple, prendre des décisions sur le projet). Les pouvoirs délégués au chef de projet devraient être décrits dans la proposition.

Par exemple: L'information sur les coûts exige souvent l'approbation au sein de chaque organisme de leur gouvernance interne. Quel sera le pouvoir du chef de projet concernant le publication de ces coûts? Si le chef de projet doit obtenir l'approbation de la gouvernance de l'organisation ou de la haute direction, quel sera l'accès du chef de projet à ce comité de gouvernance ou à la haute direction? Quelle sera la durée du processus?

Question 6:

À la section 2.8, Financement maximal, il est indiqué que jusqu'à cinq contrats peuvent être attribués pour couvrir chaque élément de l'annexe A. Est-il attendu que tous les fournisseurs retenus présentent leurs conclusions de façon indépendante et que l'ASC fusionne ensuite les documents?

Réponse 6:

Oui, il n'y aura aucune divulgation de la propriété intellectuelle entre les équipes. Il y aura une réunion du groupe d'utilisateurs à laquelle participeront tous les entrepreneurs, mais nous ne nous attendons pas à ce qu'ils formulent des commentaires autres que des questions qu'ils pourraient avoir sur les besoins des gouvernements au cours de cette réunion.

Question 7:

Le fait qu'un membre de l'équipe d'un entrepreneur soit aussi un membre de l'équipe d'un autre entrepreneur pose-t-il un problème?

Réponse 7 :

Le Canada s'attend à ce que les entrepreneurs certifient que leurs ressources proposées sont disponibles pour effectuer les travaux, tel qu'il est indiqué à l'article 5.2.3.2 Statut et disponibilité du personnel (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-dachat/5/A/A3005T/4). Si la ressource proposée est capable de travailler pour les deux entrepreneurs, cela ne pose aucun problème pour le Canada.

Amd. No. - N° de la modif. 007 File No. - N° du dossier $MTB \hbox{-} 9 \hbox{-} 42040$

Buyer ID - Id de l'acheteur $mtb550 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

En ce qui a trait à la possibilité que des renseignements provenant des travaux d'un entrepreneur soient utilisés dans les travaux de l'autre entrepreneur, le Canada s'attend à ce que l'industrie prenne des mesures de précaution (par exemple, une entente de non-divulgation, etc.).

Question 8:

Demande de précisions à l'égard des collaborateurs internationaux. Quels types de renseignements seront échangés en ce qui concerne les collaborateurs internationaux? À quoi doit-on s'attendre et quand cela aurat-il lieu? Qu'en est-il de la confidentialité des données internationales?

Réponse 8 :

Tous nos engagements internationaux à ce moment-ci utilisent des mécanismes et des outils différents et un calendrier différent. Il sera très difficile de dire quand les éléments supplémentaires du travail seront ajoutés. La collaboration avec DLR est en avance, l'ESA est relativement en avance, la JAXA et la CONAE ne sont pas aussi en avance. Nous devrons veiller à ce que les arrangements soient mutuellement avantageux. Si tel est le cas, on pourrait ajouter des tâches dans les contrats en cours et on respectera les ententes respectives (par exemple, ententes de non-divulgation) pour protéger les données que nous avons reçues des partenaires internationaux. Seuls les renseignements pertinents seront divulgués. Cela dépendra des paramètres de notre collaboration, et l'entrepreneur pourrait effectuer des travaux supplémentaires pour intégrer la solution.

Question 9:

Dans le cas des services facultatifs, vous attendez-vous à ce que le niveau de renseignements dans la proposition soit le même que celui qui serait fourni pour la partie principale du travail?

Réponse 9 :

Il devrait être le même. La seule section de la soumission qui n'exige pas le même niveau est la section sur l'autorisation des tâches, car le travail n'est pas défini au même niveau que les autres sections de l'EDT.

Question 10:

Est-il possible d'envoyer une liste des participants à cette réunion?

Réponse 10 :

Une liste des participants sera incluse dans une prochaine modification de la DP, en plus des diapositives de la présentation.

Question 11:

Demande de précisions sur la partie 7 : Selon les clauses contractuelles, la base de paiement pour l'autorisation de tâches représente le prix plafond. Il s'agit d'un contrat de recherche et développement. Il est difficile d'établir les coûts lorsque la portée n'est pas définie. La base de paiement pourrait-elle être réexaminée aux fins de la limitation des dépenses?

Réponse 11:

Veuillez-vous référer au changement 4 de la présente modification.

Question 12:

Décrivez le chevauchement entre le ministère de la Défense nationale (MDN) et l'ASC. Qu'arrivera-t-il à long terme à cet égard, en ce qui a trait aux exigences?

Amd. No. - N° de la modif. 007 File No. - N° du dossier MTB-9-42040

Buyer ID - Id de l'acheteur $mtb550 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

Réponse 12 :

Le gouvernement du Canada a des exigences qui sont consignées dans deux documents d'exigence, soit le document sur les besoins harmonisés des utilisateurs (BHU) et le document des exigences de surveillance à partir de l'espace (DESE) du MDN, qui font partie de la DP. D'autres exigences ne sont pas publiées. Notre principal objectif pour cette DP est ce qui est décrit dans le document sur les BHU. Suivant la définition de solutions possibles pour les BHU, l'entrepreneur évaluera la façon dont ses solutions pourraient être élargies de manière efficace pour couvrir le DESE. Les résultats de ces études et des études du MDN sur le DESE seront communiqués à l'ASC et au MDN et ils aideront à comprendre notre orientation en ce qui concerne les exigences.

Question 13:

Dans la DP, on demande une solution préliminaire dans la proposition. La solution préliminaire présentée doitelle être une solution générale avec un niveau de détail plus faible ou une solution plus précise avec un niveau de détail plus élevé?

Réponse 13:

Le bien-fondé de la solution elle-même ne sera pas évalué à l'étape de la proposition. La solution préliminaire ne sera utilisée qu'à l'appui de la méthodologie proposée par l'entrepreneur. Ce dernier peut choisir de présenter des options comportant une solution plus précise et une solution plus générale s'il le souhaite.

Question 14:

Est-il possible, au moyen d'une habilitation de sécurité adéquate, d'accéder à l'annexe C du DESE?

Réponse 14:

L'annexe C n'est pas requise pour la proposition. L'entrepreneur peut énumérer ses hypothèses dans sa proposition. Comme il n'y a aucune exigence en matière de sécurité pour la présente DP, l'accès à la documentation classifiée, comme l'annexe C, ne fait pas partie du projet.

Question 15:

Est-il possible de soumettre une annexe classifiée dans les produits livrables?

Réponse 15:

Selon le scénario de référence, tous les documents relatifs à ce contrat seront non classifiés.

Question 16:

À certains endroits de la DP, on fait référence à la compréhension des exigences. Cela devrait-il être interprété comme une compréhension des BHU, des exigences de l'EDT ou de tous ces besoins? Est-ce qu'il y a des points précis dans la proposition où cette compréhension devrait être démontrée?

Réponse 16 :

Il s'agit de la compréhension de toutes les exigences, y compris les BHU et l'EDT. Cette compréhension doit être démontrée dans les critères Méthodologie et Connaissance de l'état de la technique.

Question 17:

En ce qui concerne le document sur les besoins harmonisés des utilisateurs (BHU), le gouvernement du Canada dispose-t-il de statistiques sur la répartition actuelle et future de l'utilisation des données de la MCR en fonction de chaque application définie? Par exemple, est-ce que la surveillance de la glace compte pour

Amd. No. - N° de la modif. 007 File No. - N° du dossier $MTB \hbox{-} 9 \hbox{-} 42040$

Buyer ID - Id de l'acheteur $mtb550 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

10 % du cycle de service de la MCR? Il serait important de fournir des idées valables et plus réalistes pour les analyses de rentabilisation.

Réponse 17 :

Ces renseignements ne sont pas requis pour la proposition. Les statistiques sur l'utilisation relative à la MCR en fonction des applications pourraient être fournies pendant la réunion du groupe d'utilisateurs.

Question 18:

Dans l'Énoncé des travaux, à la section 3.2.3 – Définition du concept (services facultatifs), l'entrepreneur sera mis au courant des exigences du MDN et des FAC qui seront retenues pour la phase de définition du concept. S'agit-il d'éléments connus ou découlant d'un futur processus de consultation en fonction des résultats de l'analyse des options? S'il s'agit d'éléments découlant d'un futur processus de consultation, on devrait s'attendre à ce que cela retarde les phases facultatives.

Réponse 18 :

Les exigences qui seront retenues seront déterminées en fonction des résultats de l'analyse des options et, comme il est indiqué dans l'Énoncé des travaux, la date cible tombe environ deux semaines après la réunion d'examen de l'analyse des options. Les soumissionnaires devraient tenir compte de ce délai dans leur proposition.

Question 19:

Pièce jointe 1 de la partie 4, Critères d'évaluation techniques et de la gestion. 5. Plan de gestion de projet. Est-ce que la proposition sera aussi évalué sur l'information fournit sur les services facultatifs pour le plan de gestion projet ?

Réponse 19:

Oui, la proposition doit couvrir les services facultatifs

Question 20:

Pièce jointe 1 de la partie 4, Critères d'évaluation techniques et de la gestion. 3. Expérience en matière d'étude conceptuelle sur l'observation de la Terre. S'agit-il de l'expérience du soumissionnaire principal ou est-ce que cela inclue aussi l'expérience des sous-contractants ? Si un partenariat est proposé, est-ce l'expérience de tous les partenaires est considéré même si l'aspect contractuel utilise des sous-contrats pour permette la participation des partenaires ? Y'a t'il une façon de proposer un partenariat sans créer une nouvelle entité légale ?

Réponse 20 :

L'expérience des sous-contractants sera prise en compte.

Question 21:

Pièce jointe 1 de la partie 4, Critères d'évaluation techniques et de la gestion. 4. Expérience de l'équipe. Quelle est la définition de l'équipe ? S'agit-il de tout le personnel impliqué peu importe la nature contractuelle ?

Réponse 21:

L'expérience de tout le personnel impliqué sera prise en compte. Veuillez noter que pour obtenir la note maximum, il faut aussi que les rôles et responsabilités soit clairement définies pour tout le personnel impliqué.

Amd. No. - N° de la modif. 007 File No. - N° du dossier $MTB\mbox{-}9\mbox{-}42040$

Buyer ID - Id de l'acheteur $mtb550 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

Question 22:

DED-0200 6) Une description complète du modèle opérationnel pris en compte. Y'a t'il une attente de la part de l'Agence sur le niveau d'effort qui doit être dédié à cette partie du livrable ?

Réponse 22 :

Les éléments du modèle opérationnel doivent être décrit conformément aux items décrit dans les DED-0200 item 6 et à la définition de la section 1.4. L'exigence n'est pas au niveau du niveau d'effort mais en terme d'adresser chacun des éléments identifiés.

Question 23:

Notre entreprise prévoit utiliser un processus de développement des capacités reconnu à l'échelle internationale. Ce processus fournira un ensemble de solutions rigoureuses et traçables pour l'ASC. Toutefois, il ne correspond pas directement aux tâches détaillées figurant dans l'énoncé de travail. L'ASC accepterait-elle un autre plan de travail si les produits livrables étaient les mêmes, mais livrés dans un ordre différent?

Réponse 23:

Il n'est pas possible d'accepter un ordre différent pour les produits livrables. L'ordre prédéterminé des produits livrables est nécessaire pour assurer une interaction efficace avec les intervenants du projet, particulièrement dans le contexte où il est prévu d'attribuer plusieurs contrats en parallèle.

Question 24:

La DD-200 exige l'élaboration d'un modèle commercial pour chaque option. TPSGC peut-il confirmer que le chapitre 6 doit être réécrit pour chaque option?

Réponse 24:

Plusieurs solutions techniques peuvent avoir un modèle d'affaires identique ou très similaire et celui-ci n'a pas nécessairement à être entièrement réécrit pour chaque option. Par contre, un lien clair doit être établi entre chaque solution fournie et le modèle d'affaires proposé. De même, l'entrepreneur peut choisir de fournir plus d'un modèle d'affaires pour chaque solution proposée.

Question 25:

Y a-t-il un nombre minimum d'options à envisager?

Réponse 25 :

Il n'est pas nécessaire d'envisager un nombre minimum d'options. Par contre il est prévu, comme indiqué dans l'énoncé de travail, que Le choix des options doit être tel qu'il souligne clairement les plus grands facteurs contributifs des coûts et du niveau de performance..

Question 26:

D'après l'énoncé de travail, au point 3.2.4 Plan de développement, l'ASC s'attend-elle seulement à un segment spatial et terrestre, ou à un document d'étude conceptuelle qui prévoit l'utilisation de données civiles et commerciales afin d'atteindre les objectifs généraux de la mission?

Amd. No. - N° de la modif. 007 File No. - N° du dossier $MTB \hbox{-} 9 \hbox{-} 42040$

Buyer ID - Id de l'acheteur $mtb550 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

Réponse 26 :

L'ASC s'attend à la deuxième option, c'est-à-dire, à un document d'étude conceptuelle qui inclut le segment spatial, le segment terrestre et l'utilisation de données civiles et commerciales pour atteindre les objectifs généraux de la mission.

Question 27:

Nous avons développé une méthodologie très détaillée. Par contre, l'énoncé des travaux exige une analyse préliminaire des performances, un cout et un calendrier préliminaire d'une solution/modèle d'affaires. Cette demande semble exiger un niveau considérable d'effort pour une proposition. Est-ce que l'ASC s'attend une méthodologie pour accomplir ces tâches ou à l'analyse préliminaire de la performance, les couts et le calendrier.

Réponse 27 :

L'ASC s'attend à une description de la méthodologie pour accomplir ces tâches et un exemple préliminaire de l'application de la méthode pour obtenir la plus haute note pour ce critère d'évaluation. L'information produite n'a pas besoin de refléter la solution finale ou de couvrir la portée complète des besoins exprimés dans le BHU. Par contre, l'information doit mettre en évidence l'efficacité de la méthodologie proposée de livrer les résultats attendus. La qualité de la solution proposée en termes des besoins rencontrés ou du niveau de détail fourni ne sera pas évaluée dans ce critère.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE LA DP DEMEURENT INCHANGÉS.

Amd. No. - N° de la modif. 007 File No. - N° du dossier MTB-9-42040

Buyer ID - Id de l'acheteur $mtb550 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \, \text{CCC - FMS No./N}^{\circ} \, \text{VME}$

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

BASE DE PAIEMENT A

Prix ferme selon les sections 3.2.1 et 3.2.6 de l'EDT.

CALENDRIER DES ÉTAPES

Le calendrier des étapes selon lequel les paiements seront faits en vertu du contrat est comme suit :

No. de l'étape	Description du livrable	Montant ferme	Date de livraison
1	Préciser		
2	Préciser		
3	Préciser		
Etc.			

A-Prix ferme total \$	(Taxes applicables en sus)

 $\begin{array}{l} \text{Amd. No. - N}^{\circ} \text{ de la modif.} \\ 007 \\ \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ MTB-9-42040 \end{array}$

Buyer ID - Id de l'acheteur $mtb550\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$

BASE DE PAIEMENT B

Limitation de dépenses pour les Autorisations de tâches décrites dans la section 3.2.2 Autorisations de tâches supplémentaires de l'EDT, le soumissionnaire devrait fournir une ventilation du prix pour chaque autorisation de tâches.

1. MAIN D'OEUVRE : aux taux horaires fermes comme suit, excluant les frais généraux et les profits

••	profits	oranes territes ee	mine suit, excluditi le	is Italis generaux et les	
		Catégorie de travail	Taux horaire ferme		
				Est.: \$	
2.	ÉQUIPEMENT : au coût livré : (Préciser le type d'équipement			Est.: \$	
3.	LOCATIONS : au coût actuel s (Préciser quelles locations.)	sans majoration		Est.: \$	
4.	FOURNITURES ET APPROVI au coût livré sans majoration (Est.: \$ ires et approvisionnements)	
5.	5. FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SUBSISTANCE: Est.: \$				
raison indem l'utilisa Conse	epreneur sera remboursé pour le nablement et convenablement e nité pour les frais généraux ou le ation d'un véhicule privé qui sont eil national mixte (http://www.njc- ive qui se rapportent aux « voya	ngagés dans l'ex e profit, conformé précisées aux ap cnm.gc.ca/directi	écution des travaux, a ment aux indemnités pendices B, C et D d <u>ve/d10/fr</u>), et selon le	au prix coûtant, sans aucune relatives aux repas et à le la Directive sur les voyages du s autres dispositions de la	
	léplacement doit être approuvé a d'une vérification par le gouvern		e chargé de projet. To	ous les paiements peuvent faire	
6.	SOUS-CONTRACTS: au coût (Identifier les sous-contractants		ration	Est.: \$	
7.	AUTRES COÛTS DIRECTS: a (Préciser les catégories de coû		s majoration	Est.: \$	
8.	FRAIS GÉNÉRAUX: au taux t	ferme de% de	l'article ci-dessus	Est.: \$	
9.	PROFIT: au taux ferme de	% de l'article c	i-dessus	Est.: \$	
	E	3-Limitation de d	épenses sous auto	risation de tâches \$	

(Taxes applicables en sus)

Amd. No. - N° de la modif. 007 File No. - N° du dossier $MTB \hbox{-} 9 \hbox{-} 42040$

Buyer ID - Id de l'acheteur $mtb550 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

BASE DE PAIEMENT C

Prix ferme pour le travail optionnel décrit dans les sections 3.2.3, 3.2.4 et 3.2.5 de l'EDT, le soumissionnaire devrait fournir une ventilation du prix.

CALENDRIER DES ÉTAPES

Le calendrier des étapes selon lequel les paiements seront faits en vertu du contrat est comme suit :

No. de l'étape	Description du livrable	Montant ferme	Date de livraison
1	Préciser		
2	Préciser		
3	Préciser		
Etc.			

C-Prix ferme total \$	(Taxes applicables en sus)
A + B + C = Prix total estimatif	du contrat : \$(Taxes applicables en sus)

À l'exception des taux ferme(s) et des prix, les montants affichés dans les articles indiqués ci-dessus ne sont que des estimations. Les changements mineurs à ces estimations seront acceptés pour fins de facturation pendant que les travaux se poursuivent, pourvu que ces changements aient eu l'approbation au préalable du chargé de projet, et pourvu que le coût estimatif ne dépasse pas la limitation de dépenses mentionnée ci-dessus.

3.

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier MTB-9-42040

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb550 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PIÈCE JOINTE 2 À LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

MODÈLE DE SOUMISSION DE PROPOSITION FINANCIÈRE

(Selon la section 3.1.3 Ventilation du prix de la DDP.)

BASE DE PAIEMENT A

Prix ferme selon les sections 3.2.1 et 3.2.6 de l'EDT.

CALENDRIER DES ÉTAPES

Le calendrier des étapes selon lequel les paiements seront faits en vertu du contrat est comme suit :

No. de l'étape	Description du livrable	Montant ferme	Date de livraison
1	Préciser		
2	Préciser		
3	Préciser		
Etc.			

		A-F	rix ferme tota	al \$	(Taxes a	pplicables en	sus)
VENT	LATION DU PRIX	X :					
1.	MAIN D'OEUVRE : aux taux horaires fermes comme suit, incluant les frais généraux et les profits						
	CATÉGORIE DE TRAVAIL	TAUX HORAIRE FERME (A)	HEURES (B)	TOTAL (A x B = C)	POURCENTAGE DE COÛT DE MAIN D'ŒUVRE TOTAL (C/D)	PAYS DE TRAVAIL	
	COÛT DE MAIN TOTAL (Somme		s = D)		100%		
					Est.: \$		
2.		s articles requis			Est.: \$ purnir la base d'établis s d'accise compris, s'il		rix

FOURNITURES ET APPROVISIONNEMENTS:

Est.: \$ _____

Solicitation No. - $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de l'invitation 9F044-190081/A Client Ref. No. - N° de réf. du client 9F044-190081

Amd. No. - N° de la modif. 007 File No. - N° du dossier MTB-9-42040

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb550 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

(Indiquer toutes les catégories de matériaux et de fournitures requis pour exécuter les travaux et

	fournir la base d'établissement des prix.)		
4.	FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SUBSIS	STANCE:	Est.: \$
voyag ceux d du CN aux al eng.p « voya	uer le nombre de voyages et le nombre de jou e, conjointement avec la base d'établissement que prévoit la Directive sur les voyages du Co IM, seules les indemnités relatives aux repas, opendices B, C et D de la Directive https://www.np?lang=fr&dlabel=travelvoyage ainsi que les ageurs » plutôt qu'aux « employés » s'appliquinseil du Trésor, http://www.tbssct.gc.ca/pubs	nt de ces coûts. Ces frais ne doive onseil national mixte (CNM). En ce , à l'utilisation d'un véhicule privé w.njc-cnm.gc.ca/directive/travelve s autres dispositions de la Directive ent. Les Autorisations spéciales de	ent pas être supérieurs à e qui a trait à la Directive et aux faux frais précisées oyage/index- ve qui font référence aux de voyager du Secrétariat
5.	SOUS-CONTRACTS: (Donner les noms des sous-traitants propos prix que ceux demandés aux présentes)	és et fournir les mêmes renseign	Est.: \$ements de ventilation de
6.	AUTRES COÛTS DIRECTS: (Indiquer tous les autres frais directs prévus et fournir la base d'établissement des prix.)		Est.: \$erurbaines et les locations,
			total ferme \$ axes applicables en sus
7.	TAXES APPLICABLES :		Est.: \$

 $\begin{array}{l} \text{Amd. No. - N}^{\circ} \text{ de la modif.} \\ 007 \\ \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ MTB-9-42040 \end{array}$

Buyer ID - Id de l'acheteur $mtb550\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$

BASE DE PAIEMENT B

Limitation de dépenses pour les Autorisations de tâches décrites dans la section 3.2.2 Autorisations de tâches supplémentaires de l'EDT, le soumissionnaire devrait fournir une ventilation du prix pour chaque autorisation de tâches.

1. MAIN D'OEUVRE : aux taux horaires fermes comme suit, excluant les frais généraux et les profits

••	profits	oralics icilies co	mine suit, excludit le	os Itals generaux et les
		Catégorie de travail	Taux horaire ferme	
				Est.: \$
2.	ÉQUIPEMENT : au coût livré s (Préciser le type d'équipement			Est.: \$
3.	LOCATIONS : au coût actuel s (Préciser quelles locations.)	ans majoration		Est.: \$
4.	FOURNITURES ET APPROVI au coût livré sans majoration (Est.: \$ ures et approvisionnements)
5.	FRAIS DE DÉPLACEMENT E	T DE SUBSISTA	NCE:	Est.: \$
raison indem l'utilisa Conse	epreneur sera remboursé pour le nablement et convenablement e nité pour les frais généraux ou le ation d'un véhicule privé qui sont eil national mixte (http://www.njc- ive qui se rapportent aux « voya	ngagés dans l'ex e profit, conformé précisées aux ap cnm.gc.ca/directi	écution des travaux, a ment aux indemnités pendices B, C et D d <u>ve/d10/fr</u>), et selon le	au prix coûtant, sans aucune relatives aux repas et à le la Directive sur les voyages du s autres dispositions de la
	léplacement doit être approuvé a d'une vérification par le gouvern		e chargé de projet. To	ous les paiements peuvent faire
6.	SOUS-CONTRACTS: au coût (Identifier les sous-contractants		ration	Est.: \$
7.	AUTRES COÛTS DIRECTS: a (Préciser les catégories de coû		s majoration	Est.: \$
8.	FRAIS GÉNÉRAUX: au taux f	erme de% de	l'article ci-dessus	Est.: \$
9.	PROFIT: au taux ferme de	% de l'article c	i-dessus	Est.: \$
	E	B-Limitation de d	épenses sous auto	risation de tâches \$

(Taxes applicables en sus)

 $\begin{array}{l} \text{Amd. No. - N}^{\circ} \text{ de la modif.} \\ 007 \\ \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ MTB-9-42040 \end{array}$

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb550 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

BASE DE PAIEMENT C

Prix ferme pour le travail optionnel décrit dans les sections **3.2.3**, **3.2.4** et **3.2.5** de l'EDT, le soumissionnaire devrait fournir une ventilation du prix.

CALENDRIER DES ÉTAPES

Le calendrier des étapes selon lequel les paiements seront faits en vertu du contrat est comme suit :

No. de l'étape	Description du livrable	Montant ferme	Date de livraison
1	Préciser		
2	Préciser		
3	Préciser		
Etc.			

		С-Р	rix ferme tota	al \$	(Taxes a	ipplicables en sus	3)
VENT	ILATION DU PRIX	X :					
1.	MAIN D'OEUVR profits	RE : aux taux hor	aires fermes c	omme suit, inclu	uant les frais générau	ux et les	
	CATÉGORIE DE TRAVAIL	TAUX HORAIRE FERME (A)	HEURES (B)	TOTAL (A x B = C)	POURCENTAGE DE COÛT DE MAIN D'ŒUVRE TOTAL (C/D)	PAYS DE TRAVAIL	
	COÛT DE MAIN TOTAL (Somme		; = D)		100%		
					Est.: \$		
2.		s articles requis			Est.: \$ ournir la base d'établi d'accise compris, s'i	ssement des prix	
3.			e matériaux et		Es requis pour exécuter	t:: \$ les travaux et	
4.	FRAIS DE DÉPI	LACEMENT ET	DE SUBSISTA	ANCE:	Es	t.: \$	

Amd. No. - N° de la modif. 007 File No. - N° du dossier $MTB\mbox{-}9\mbox{-}42040$

Buyer ID - Id de l'acheteur $mtb550 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

(Indiquer le nombre de voyages et le nombre de jours par voyage, le coût, le bût et la destination de chaque voyage, conjointement avec la base d'établissement de ces coûts. Ces frais ne doivent pas être supérieurs à ceux que prévoit la Directive sur les voyages du Conseil national mixte (CNM). En ce qui a trait à la Directive du CNM, seules les indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais précisées aux appendices B, C et D de la Directive https://www.njc-cnm.gc.ca/directive/travelvoyage/index-eng.php?lang=fr&dlabel=travelvoyage ainsi que les autres dispositions de la Directive qui font référence aux « voyageurs » plutôt qu'aux « employés » s'appliquent. Les Autorisations spéciales de voyager du Secrétariat du Conseil du Trésor, http://www.tbssct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/tbm_113/statb-fra.asp, s'appliquent aussi.

5.	SOUS-CONTRACTS: (Donner les noms des sous-traitants proposés et forprix que ceux demandés aux présentes)	Est.: \$ urnir les mêmes renseignements de ventilation de
6.	AUTRES COÛTS DIRECTS: (Indiquer tous les autres frais directs prévus, comme et fournir la base d'établissement des prix.)	Est.: \$e les communications interurbaines et les locations,
		C-Prix total ferme \$(Taxes applicables en sus
7.	TAXES APPLICABLES :	Est.: \$

Amd. No. - N° de la modif. 007 File No. - N° du dossier $MTB\mbox{-}9\mbox{-}42040$

Buyer ID - Id de l'acheteur $mtb550 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

PIÈCE JOINTE 1 de la PARTIE 4 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES ET DE LA GESTION

1. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Critères d'évaluation	Note minimale	Note maximale pondérée
Connaissance de l'état de la technique		18
2) Méthodologie		30
Expérience en matière d'étude conceptuelle sur l'observation de la Terre		24
4) Expérience de l'équipe		24
5) Gestion de projet		24
6) Coût de main-d'œuvre canadienne et/ou provenant d'un pays membre de l'Union européenne		<mark>24</mark>
Note totale	<mark>96</mark>	<mark>144</mark>

1. Connaissance de l'état de la technique

Ce critère sert à évaluer la façon dont la proposition démontre que le soumissionnaire comprend l'état de la technique en matière d'observation de la Terre pour relever les défis du Canada. Les éléments à prendre en considération sont les suivants :

- plateformes et technologies spatiales;
- technologies de mesure;
- segment terrestre;
- exploitation des données (stockage et traitement dans le nuage, intelligence artificielle et analyse des données);
- disponibilité et utilisation des données gratuites et ouvertes;
- données offertes sur le marché.

Critères d'évaluation cotés :

0 point La proposition ne contient pas un examen de l'état de la technique applicable aux

exigences de l'EDT.

6 points La proposition contient un examen de l'état de la technique applicable aux

exigences de l'EDT.

12 points La proposition contient un examen de l'état de la technique applicable aux

exigences de l'EDT. La proposition indique les sources de l'information/des données (système commercial, données gratuites et ouvertes, etc.) dont il

faudrait tenir compte dans l'étude.

Amd. No. - N° de la modif. 007 File No. - N° du dossier $MTB \hbox{-} 9 \hbox{-} 42040$

Buyer ID - Id de l'acheteur $mtb550 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

18 points

La proposition contient un examen de l'état de la technique applicable aux exigences de l'EDT. La proposition indique les sources de l'information/des données (système commercial, données gratuites et ouvertes, etc.) dont il faudrait tenir compte dans l'étude. La proposition contient une analyse préliminaire de l'incidence des sources d'information disponibles sur l'ensemble des besoins harmonisés des utilisateurs et de la façon dont elles influenceront le choix d'une solution. La proposition identifie des technologies et des applications émergentes et décrit la façon dont elles pourraient influencer la solution proposée.

2. Méthodologie

Ce critère sert à évaluer la façon dont la proposition démontre que la méthodologie du soumissionnaire sera efficace pour produire les produits livrables dans les délais prescrits.

Pour se conformer pleinement à ce critère d'évaluation, l'entrepreneur doit :

- fournir une description complète de la méthodologie prévue pour l'étude;
- démontrer qu'il a accès à suffisamment d'information pour produire la solution requise, le modèle opérationnel, le calendrier et l'information sur les coûts dans les délais prescrits;
- fournir des données probantes à l'appui de la méthodologie au moyen d'une description préliminaire, d'une analyse du rendement préliminaire, d'un calcul préliminaire des coûts et d'un calendrier préliminaire d'une solution ou d'un modèle opérationnel éventuel à étudier;
- présenter une feuille de route du développement technologique et définir les secteurs clés en ce qui a trait à la R et D;
- indiquer les compromis pertinents à réaliser;
- décrire comment la méthodologie mènera à une solution impartiale.

Critères d'évaluation cotés :

0 point La proposition ne contient pas de méthodologie.

10 points La proposition contient une méthodologie, mais la capacité de celle-ci de produire

les produits livrables indiqués dans l'EDT n'est ni étayée ni crédible. Une liste

préliminaire des technologies clés à développer est fournie.

20 points La proposition contient une méthodologie pour produire les produits livrables

exigés indiqués dans l'EDT. La capacité de la méthodologie proposée de produire les produits livrables dans les délais prescrits est crédible et est étayée par certains éléments d'une solution préliminaire (description préliminaire, analyse du rendement préliminaire, calcul préliminaire des coûts et calendrier préliminaire). Une liste préliminaire des technologies et/ou des développements clés exigés (y compris les développements exigés en raison de l'obsolescence, au besoin) est

fournie.

30 points La proposition contient une méthodologie pour produire les produits livrables

exigés indiqués dans l'EDT. Les compromis pertinents devant être réalisés sont indiqués. La capacité de la méthodologie proposée de produire les produits livrables dans les délais prescrits est crédible et est étayée par tous les éléments d'une solution préliminaire (description préliminaire, analyse du rendement préliminaire, calcul préliminaire des coûts et calendrier préliminaire). La proposition contient une feuille de route du développement technologique (y compris les développements exigés en raison de l'obsolescence, au besoin) et les secteurs clés en ce qui a trait à la R et D. La proposition décrit clairement

comment la méthodologie mènera à une solution impartiale.

Amd. No. - N° de la modif. 007 File No. - N° du dossier $MTB\mbox{-}9\mbox{-}42040$

Buyer ID - Id de l'acheteur $mtb550 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

3. Expérience en matière d'étude conceptuelle sur l'observation de la Terre

Ce critère sert à évaluer l'expérience du soumissionnaire en ce qui concerne la réalisation d'une étude conceptuelle pour une mission d'observation de la Terre d'une complexité et d'une portée comparables.

Les principaux domaines techniques dans lesquels le soumissionnaire doit posséder de l'expérience incluent les suivants, sans toutefois s'y limiter :

- analyse de la charge utile et des compromis;
- définition conceptuelle de la mission;
- planification du développement de la mission;
- prestation de services de données.

Critères d'évaluation cotés :

0 point La proposition ne démontre pas l'expérience du soumissionnaire en matière

d'étude conceptuelle sur l'observation de la Terre.

8 points La proposition démontre l'expérience en matière d'étude conceptuelle sur

l'observation de la Terre du soumissionnaire, lequel a réalisé au moins une étude

de ce genre au cours des dix dernières années.

16 points La proposition démontre l'expérience en matière d'étude conceptuelle sur

l'observation de la Terre du soumissionnaire, lequel a réalisé au moins deux études de ce genre au cours des dix dernières années. La proposition démontre clairement la pertinence de l'expérience acquise par le soumissionnaire dans le cadre de ces études par rapport à l'étude actuelle. La proposition démontre que ces études ont été couronnées de succès. Les outils, logiciels et pratiques

normalisées du soumissionnaire sont clairement décrits.

24 points La proposition démontre l'expérience en matière d'étude conceptuelle sur

l'observation de la Terre du soumissionnaire, lequel a réalisé au moins deux études de ce genre au cours des dix dernières années. La proposition démontre clairement la pertinence de l'expérience acquise par le soumissionnaire dans le cadre de ces études par rapport à l'étude actuelle. La proposition démontre que ces études ont été couronnées de succès. Les études conceptuelles précédentes doivent être d'une portée et d'une complexité comparables. Les outils, les logiciels et les pratiques normalisées du soumissionnaire sont clairement décrits

et leur applicabilité aux travaux en cours est démontrée.

L'ASC pourrait communiquer avec d'anciens clients des soumissionnaires pour demander une attestation écrite à l'appui des déclarations de ces derniers relativement à leur expérience passée. Au moment de la présentation de leur soumission, les soumissionnaires doivent fournir les coordonnées complètes d'un point de contact pour chaque étude citée afin de démontrer qu'ils se conforment au présent critère.

4. Expérience de l'équipe

Ce critère sert à évaluer les connaissances et les compétences accumulées par chaque membre de l'équipe en participant directement à des activités pertinentes pour ce projet.

Les principaux domaines techniques dans lesquels les membres de l'équipe doivent posséder l'expérience nécessaire pour exécuter les travaux sont énumérés au critère 3.

Critères d'évaluation cotés :

0 point La proposition ne démontre pas que l'équipe possède l'expérience requise pour

exécuter les travaux.

8 points La proposition démontre que l'équipe possède **une partie** de l'expérience requise

Solicitation No. - N° de l'invitation 9F044-190081/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client 9F044-190081

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier MTB-9-42040

Buyer ID - Id de l'acheteur mtb550

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

pour exécuter les travaux.

16 points La proposition démontre que l'équipe possède toute l'expérience requise pour

exécuter les travaux. La proposition mentionne des projets et des activités vérifiables à l'appui de toutes les déclarations relatives à l'expérience. Les rôles, les responsabilités et le degré d'effort de chaque membre de l'équipe sont

clairement définis.

La proposition démontre que l'équipe possède toute l'expérience requise pour 24 points

> exécuter les travaux. La proposition mentionne de multiples projets et mandats vérifiables exécutés au cours des cinq (5) dernières années à l'appui des déclarations relatives à l'expérience. Les rôles, les responsabilités et le degré

d'effort de chaque membre de l'équipe sont clairement définis.

5. Plan de gestion du projet

Ce critère sert à évaluer le plan de gestion du projet (PGP) relatif à l'exécution des tâches citées dans l'EDT. Le PGP doit être exhaustif, cohérent et crédible.

Le PGP doit porter sur les éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- gestion de la portée (suivi des exigences, lots de travaux et activités, gestion du changement, etc.);
- gestion du temps (calendriers, données réelles, prévisions, etc.);
- coûts, dépenses et valeur ajoutée (limitation et contrôle des coûts budgétaires, répartition des coûts, etc.);
- contrôle de la qualité (points de référence, plan de gestion, etc.);
- gestion des ressources humaines (complémentarité des membres de l'équipe, remplaçants, matrice d'affectation des ressources, etc.);
- communications et production de rapports (présentation en temps opportun, pertinence, transparence, etc.).

Exhaustif: renferme tous les éléments d'un PGP mentionnés précédemment

Cohérent : ordonné, logique et uniforme

Crédible : étayé par une démonstration factuelle et des hypothèses valides

Critères d'évaluation cotés :

24 points

0 point La proposition ne renferme pas de PGP. 8 points

La proposition renferme un PGP incomplet.

16 points La proposition renferme un PGP exhaustif, cohérent et crédible.

> La proposition renferme un PGP exhaustif, cohérent et crédible. De plus, la proposition démontre que tous les pouvoirs nécessaires ont été délégués au responsable/gestionnaire du projet afin qu'il puisse exécuter les travaux de

manière efficace.

6. Coût de main-d'œuvre canadienne et/ou provenant d'un pays membre de l'Union européenne

Ce critère évalue le pourcentage du coût de main-d'œuvre relative à l'étude de concept imputable à des individus basés au Canada et/ou dans l'un des pays membres de l'Union européenne (tel que défini au : https://europa.eu/european-union/about-eu/countries fr, incluant le Royaume-Uni).

Afin d'établir la conformité à ce critère, l'entrepreneur doit clairement indiquer dans sa proposition financière le pays où chacun des individus effectuera les tâches associées à l'étude de concept. Pour chacun des individus, le nombre d'heures allouées et le taux de rémunération, incluant les coûts indirects, doivent aussi

Amd. No. - N° de la modif. 007 File No. - N° du dossier $MTB\mbox{-}9\mbox{-}42040$

Buyer ID - Id de l'acheteur $mtb550 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

être mentionnés. L'entrepreneur doit clairement identifier le pourcentage du coût de main-d'œuvre effectué au Canada et/ou dans l'un des pays membres de l'Union européenne. La proposition financière doit contenir la même information pour tout sous-traitant impliqué dans le contrat. Les coûts autres que ceux reliés à la main-d'œuvre tels les frais de subsistance et de déplacement doivent être exclus du calcul. Les coûts reliés aux processus d'autorisation des tâches doivent aussi être exclus.

Critères d'évaluation cotés :

0 points	Moins de 30% du coût de main-d'œuvre de l'entrepreneur et de ses sous-traitants est imputable à des individus basés au Canada et/ou dans un pays membre de l'Union européenne.
8 points	Plus de 30% mais moins de 55% du coût de main-d'œuvre de l'entrepreneur et de ses sous-traitants est imputable à des individus basés au Canada et/ou dans un pays membre de l'Union européenne.
16 points	Plus de 55% mais moins de 80% du coût de main-d'œuvre de l'entrepreneur et de ses sous-traitants est imputable à des individus basés au Canada et/ou dans un pays membre de l'Union européenne.
24 points	Plus de 80% du coût de main-d'œuvre de l'entrepreneur et de ses sous-traitants est imputable à des individus basés au Canada et/ou dans un pays membre de l'Union européenne.





4 mars 2020





Canada

Ordre du jour

					19/
Points	Accueil, tour de table et logistique	Mot d'ouverture	Aperçu de la DP	Questions des participants	Mot de la fin
Temps	13 h	13 h 10	13 h 20	13 h 40	14 h 30

Logistique (ED)

- achatsetventes.gc.ca après la conférence des Les questions et réponses seront affichées sur soumissionnaires.
- L'audio sera enregistré, mais non distribué.
- On demande aux personnes utilisant Webex d'activer leur téléphone seulement lorsqu'elles veulent parler.
- attendre que nous vous fournissions des instructions • En cas d'incendie ou d'alarme incendie, veuillez

Mot d'ouverture (GK)

- Activités passées qui nous ont menés à ce point
- Besoins harmonisés des utilisateurs, Forum sur l'OT 2018, discussions avec l'industrie
- Importance de cette initiative dans le paysage fédéral de l'OT
- Intentions de ce marché :
- Solution globale par rapport à la conception et à la construction d'un nouveau système spatial :
 - Données ouvertes
- Données accessibles sur le marché
- Collaboration internationale (de gouvernement à gouvernement)
 - Tirer parti de la SAR en bande C (ESA)
 Accès à la bande X (DLR)
 Accès à la bande L (JAXA, CONAE)
- Nouveau(x) système(s)
- La technologie et le modèle d'affaires sont neutres

Principes directeurs de la CSOT (DE)

Gardez à l'esprit

- Aucune interruption de service après la MCR (2026)
- ✓ Chercher des modèles d'affaires novateurs
- / Promouvoir la diversité des solutions
- Assurer une perspective fédérale des besoins au moyen d'une approche pangouvernementale
- ✓ Obtenir le meilleur rapport qualité-prix
- ✓ Envisager des ensembles de données gratuits et offerts sur le marché
- ✓ Veiller à l'utilisation et à la réutilisation des données
- ✓ Maintenir et créer des emplois

Attentes à l'égard de vos propositions

Traiter de tous les éléments des critères d'évaluation

- Fournir un moyen facile de faire le lien entre les sections de la proposition et les critères à évaluer
- Une section par élément d'évaluation
- Mettre l'accent sur les éléments clés et les ajouter les renseignements à l'appui dans

La DP est ouverte à une diversité d'approches en ce qui a trait aux solutions et aux modèles opérationnels

opérationnel ou la solution que vous proposez, veuillez communiquer avec SPAC le Dans le cas où vous déterminez que des facteurs dans la DP limitent le modèle plus tôt possible pour demander des éclaircissements

Pour obtenir la note la plus élevée pour le critère de la « méthodologie », la proposition doit

- · Fournir votre solution préliminaire, et non l'analyse complète
- Fournir des hypothèses claires en cas de renseignements manquants

Aperçu, structure et processus (KM) de la

Dates clés :

• Date de clôture de la DP : 20 mars 2020

Date cible d'attribution du contrat : mai 2020

 Instructions importantes destinées aux soumissionnaires Format de la soumission (technique/financière/attestations)

Budget maximum

Soumissions électroniques

Assurez-vous d'envoyer vos propositions à SPAC



Questions des participants

